REGLEMENT 2026 DU WLS TROPHY

Préambule

Mis en place en 2019 par la Fédération Française de Voile sous l'impulsion du groupe de travail en charge de la féminisation de la pratique, le WLS TROPHY regroupe des épreuves 100% féminines identifiées Women Leading & Sailing.

Ce circuit a pour objectif de faciliter les rencontres entre les équipages féminins tout en attirant de nouvelles pratiquantes vers la compétition, dans une ambiance festive et bienveillante.
La remise des prix du WLS TROPHY 2026 aura lieu lors de la Women's Cup 2027.
Seront remis les prix suivants :

- Premier prix : Bon de 1000 euros pour une participation de l'équipage à la Helga Cup 2026
- Deuxième prix : Inscription offerte à la Ligue Nationale de Voile 2026 pour une valeur de 750 euros
- Troisième prix : Bon pour une inscription de l'équipage à une étape du WLS Trophy 2026 pour une valeur maximale de 400 euros

Un équipage se verra par ailleurs décerner le prix du « coup de cœur » de l'année. Il recevra pour cette occasion une dotation de la FFVoile.

1. Organisation

Le WLS TROPHY est géré par une commission, composée d'un représentant de la FFVoile et de personnes impliquées dans la gestion de la mixité à la FFVoile.
Cette commission gère les questions règlementaires, techniques, commerciales ainsi que l'organisation et le déroulement de ce circuit. Elle établit le classement général et désigne par ailleurs l'équipage représentant la France à la Women's Sailing Champions League.

2. Calendrier

Les clubs organisateurs des compétitions sont tenus de respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile ainsi que le cahier des charges régissant le WLS TROPHY.
Aucune modification de dates ou de lieu ne sera acceptée au calendrier officiel de la FFVoile, sans l'accord formel préalable de cette dernière.

3. Bateaux

En 2026, les compétitions composant le circuit WLS TROPHY seront courues sur des bateaux fournis du type : « Sport Boat/ petit quillard » de 3 à 5 équipières.

4. Programme

En 2026, le circuit du WLS TROPHY sera composé des 12 compétitions suivantes :

Dates	Clubs	Bateaux
7 au 8 mars	APCC Pornichet	J80
21 au 22 mars	Cercle Nautique de Palavas	Eliot
18 au 19 avril 2025	Yacht Club de Deauville	J80
2 au 3 mai	Société Nautique de Saint Quay Portrieux	J80
23 au 24 mai	Société des Régates du Havre	J80
13 au 14 juin	Yacht Club du Calaisis	Open 5.70 Format Match Race
20 au 21 juin	Centre Nautique de Lorient	J80
4 au 5 juillet	YCPR Marseille	J70
19 au 20 septembre	Club Nautique de Pornic	J80
3 au 4 octobre	Yacht Club de Cherbourg	J80
24 au 25 octobre	Cercle de Voile de Martigues	J70
14 et 15 novembre	Caen Yacht Club	J80 Format Match Race

5. Admissibilité

Le WLS TROPHY est ouvert aux femmes répondant aux conditions d'admissibilité définies ci-dessus et dans l'avis de course des compétitions du circuit.

5.1 Equipes de Club ou regroupements féminins :
Les équipes doivent être constituées de 3 à 16 membres d'un même club ou issues d'un regroupement de femmes.

5.2 Equipage :

5.2.1 Le nombre d'équipières à bord sera défini dans les avis de course des différentes compétitions du WLS TROPHY et devra être compris entre 3 et 5 équipières embarquées.

5.2.2 Un maximum de 6 membres d'équipage navigants par équipe sera autorisé pour chaque compétition du WLS TROPHY.

5.2.3 Pour participer aux compétitions du WLS TROPHY, chaque membre de l'équipe doit être en règle avec le présent règlement et présenter au moment de son inscription:

- **sa licence Club FFVoile compétition**
- une autorisation parentale pour les mineures.

5.2.4 Les équipes étrangères sont autorisées à participer au WLS TROPHY, si elles répondent aux points 5.1, 5.2.1, 5.2.2 et 5.2.4. Elles devront présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineures.

6. Classement

6.1 Classement d'une compétition du WLS TROPHY :

6.1.1 Classement d'une équipe

Pour les compétitions listées à l'article 2 « programme » ci-dessus, chaque équipe sera classée, conformément au système de points *a minima* de l'annexe A des RCV, selon le rang obtenu sur chaque course.

Le classement est effectué en totalisant les points ainsi obtenus par chaque équipe, sur toutes les courses de la compétition.

Si à l'issue d'une compétition listée à l'article 2 « programme », des équipes sont à égalité totale en nombre de points le départage des égalités se fera en prenant en compte éventuellement les points d'une 4ème épreuve courue pour les équipages ex aequo. En cas d'impossibilité de départage des points, les prix seront partagés.

6.1.2 Non-participation sur une épreuve du WLS TROPHY :

Les équipes absentes sur une épreuve ne marqueront aucun point sur cette épreuve.

6.1.3 Pour qu'une équipe soit classée, au moins deux équipières membres de l'équipe doivent être présentes sur les épreuves concernées par le WLS TROPHY.

6.2 Classement Général du WLS TROPHY

A l'issue de chaque compétition listée à l'article 2 « programme » ci-dessus, chaque équipe participant au WLS TROPHY recevra un nombre de points en fonction de sa place dans la compétition et du nombre d'équipes participantes.

- La 1ère équipe recevra 50 points
- la dernière équipe recevra 1 point
- Les autres points seront répartis entre les équipes participantes de manière linéaire au centième de point.
- Le Classement Général provisoire sera communiqué aux équipes après chaque compétition du WLS TROPHY sur la page Facebook WLS
- Le Classement Général Définitif sera effectué en additionnant les points obtenus par chaque équipe sur toutes les compétitions listées à l'article 2 « programme » en prenant en compte leurs 3 meilleurs résultats maximum.

6.3 Annulation/invalidation d'une compétition du WLS TROPHY :

En cas d'annulation/invalidation d'une compétition inscrite à l'article 2 – Programme, le classement du WLS TROPHY sera effectué en totalisant les points obtenus dans les compétitions validées et ayant donné lieu à un classement général.

7. Régles applicables

7.1 Le WLS TROPHY est régi par le présent règlement.

7.2 Publicité

Conformément à la réglementation de World Sailing « code de publicité » et au règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par le club hôte et/ou la FFVoile.

7.3 Logo et dénomination

Le logo du WLS TROPHY devra apparaitre dans tous les documents officiels et promotionnels des compétitions 2026.

La dénomination « WLS TROPHY » devra être intégrée dans l'intitulé et dans les documents de course des compétitions.

7.4 Litiges et interprétation

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être soumis à la FFVoile.